

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Lundi Vingt-Huit du mois de Juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à distance par téléconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance du deuxième adjoint au Maire, Monsieur Guy BACLET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS PAR VISIOCONFERENCE : Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – France-Enna URBINO (conférence téléphonique) – M. Michel HOTIN – Mme Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Cédric CORNET (s'est absenté momentanément pour le vote) – Mmes Wennie MOLIA (excusée) – Nanouchka LOUIS (excusée) – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – MM. Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Nina PAULON (excusée) – Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN.

Madame Elodie CLARAC a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
DE LA VILLE**

CM-2021-3S-DAF-32

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° CM-2020-2S-DAF-18, en date du 23 juillet 2020, approuvant le budget primitif 2020 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2020-4S-DAF-56 en date du 13 octobre 2020, relative à l'affectation du résultat 2019 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2020-4S-DAF-57 en date du 13 octobre 2020, approuvant le budget supplémentaire 2020 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2020-6S-DAF-94 en date 22 décembre 2020, approuvant la décision modificative n°2 du budget 2020 de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 17 juin 2021 ;

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du compte administratif 2020 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par monsieur le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les résultats du compte administratif pour un excédent global de clôture de 2 629 237,38 € dont 1 020 622,96 € d'excédent de fonctionnement conformément au tableau ci-après :

RÉSULTAT DU COMPTE DE GESTION 2020 (rappel)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la clôture du compte de gestion 2020
Investissement	102 490,12 €		8 934 969,91 €	12 512 325,46 €	3 577 355,55 €	3 679 845,67 €
Fonctionnement	5 643 974,54 €	3 223 713,58 €	45 843 403,79 €	45 324 837,71 €	-518 566,08 €	1 901 694,88 €
Total	5 746 464,66 €	3 223 713,58 €	54 778 373,70 €	57 837 163,17 €	3 058 789,47 €	5 581 540,55 €

RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

	Résultat à la clôture du compte de gestion 2020	Restes à réaliser en dépenses	Restes à réaliser en recettes	Résultat de clôture du compte administratif 2020
Investissement	3 679 845,67 €	2 845 889,16 €	774 657,91 €	1 608 614,42 €
Fonctionnement	1 901 694,88 €	881 071,92 €	0,00 €	1 020 622,96 €
Total	5 581 540,55 €	3 726 961,08 €	774 657,91 €	2 629 237,38 €

Article 2 : Le maire et le receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

05 JUIL. 2021

Et publication ou notification
le

07 JUIL. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 28 juin 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif 2020 de la Ville

Date de transmission de l'acte : 06/07/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 06/07/2021

Numéro de l'acte : CM20213SDAF32 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210628-CM20213SDAF32-DE

Date de décision : 28/06/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)